



Scandale des agent·es contrain·es de quitter leurs logements par l'UPEC : mise en danger de toute la communauté universitaire !

Qui est là quand la maison brûle ? Quand elle brûle vraiment ?

Seulement deux faits parmi tant d'autres.

L'INSPE de Livry Gargan a connu une intrusion dans la nuit du 17 au 18 octobre 2023, **intrusion** qui s'est traduite par du verre cassé, des jets de peinture et l'explosion d'un cocktail molotov.

A Torcy, une société de gardiennage faisait deux rondes par jour sur le périmètre du bâtiment pendant les périodes de fermeture hiver et été. L'INSPE a récemment pris la décision de l'arrêter en raison du coût hors marché jugé trop élevé de ces interventions.

Qui est là, sur place, chaque jour et chaque nuit pour assurer une présence sur d'immenses sites et prévenir de la multiplication de ces situations aux conséquences potentiellement dramatiques ?

Qui était là pour alerter lorsque des **incendies** se sont déclarés à Fontainebleau, ou pour maîtriser les **départs de feu** à Livry-Gargan, à campus centre ?

Qui était là pour gérer les multiples **dégâts des eaux** et porter plainte suite à des intrusions sur le site de Saint-Denis ?

Qui était là quand à de multiples reprises il a fallut intervenir d'urgence face à un dysfonctionnement du Poste de sécurité (PCS) qui a entraîné une **interruption totale de la réception des appels et des alarmes**, à campus centre ?

Mise en danger de tous les personnels et des étudiant·es à partir du 1^{er} janvier 2026.

Aucun diagnostic et aucune instruction de dossier concernant la sûreté et la sécurité bâtimenteraire n'ont été fait avant l'évolution du régime d'astreinte et la suppression des

logements de fonction. Nous tenons à souligner ici que c'était pourtant une demande du fameux courrier de la DGESIP que l'UPEC refusait de transmettre.

Par ailleurs, sur plusieurs sites, aucune alarme et aucun système de vidéo surveillance et il n'y a aucun système de sûreté périphérique sur les sites extérieurs. Si des personnes s'introduisent sur ces sites, il n'y aura aucune alerte, personne ne sera prévenu. Qui le fera sur place sans les astreintes ? Il n'y a pas d'alarmes incendies dans tous les bâtiments : donc si personne n'est sur sites, pour prévenir et ouvrir les accès aux pompiers, que se passera t'il ? Il ne reste qu'à espérer que les voisins appelleront quand ils verront la fumée sortir du bâtiment.

Rappelons que **la Présidente a la responsabilité pénale de la sécurité et la sûreté des personnes et des biens**.

Des caméras ont été mises sur certains sites sans autorisation légale, cela signifie qu'elles n'ont pas le droit de filmer. Si une personne se blesse sur le site suite à une intrusion, là encore la Présidente engage sa responsabilité pénale.

Enfin, à partir du 1er janvier 2026 plus aucune astreinte n'est mise en place sur les sites touchés par cette mesure : à ce jour, absolument rien n'est prévu.

Une mise en danger de la communauté universitaire ... qui va coûter très cher !

Non seulement cette décision est inhumaine à l'égard des personnels concernés, met en danger l'ensemble des personnels, mais en plus elle risque de coûter très cher à notre université, dans un contexte de déficit budgétaire déjà massif.

Le "coût horaire" d'un·e agent·e de sécurité incendie (SSIAP1) tourne autour de 30 euros de l'heure pour les roulements de nuit.

Le "coût horaire" d'un·e agent·e de sûreté (ADS) tourne autour de 20-25 euros de l'heure.

Sur chaque site, il faudra mettre au minimum un·e agent·e de sécurité incendie et un·e agent·e de sûreté. A raison de 12 heures de vacances par site. Toute l'année.

Les personnes logées sur le sites travaillent souvent sur le site même : ce sont elles quiouvrent les sites le matin : si on leur retire leur logement: qui va ouvrir les sites ? Et à quel prix ?

Tout cela s'estime en millions d'euros.

Face à l'improvisation et l'inconséquence dans laquelle cette délibération du conseil d'administration se met en place, et à la situation humaine inacceptable pour les agent.es qui se voient contraint.es de quitter leur logement, nous demandons l'annulation de cette décision.

Nous invitons tous les personnels qui le souhaitent à signer la pétition en soutien aux agent.es, en ligne, ou sur les versions papier disponibles sur les différents sites de l'UPEC.

<https://c.org/m8sMmtp24F>

Communiqué intersyndical des sections CFDT, SNASUB-FSU, CGT, SNALC, UNSA, FOESR94, et SUD-Solidaires de l'UPEC, du 2 décembre 2025